

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Tarifs loyers
appartements
communaux 2020**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
21 octobre 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les montants des loyers des appartements communaux :

- Villa St Joseph (petit F3) : 469 €/mois à compter du 01.11.2019
- Villa St Joseph (F3) : 707 €/mois à compter du 01.09.2020
- Ecole élémentaire publique : 593 €/mois à compter du 01.02.2020
- Presbytère : 322 €/an à compter du 01.01.2020
- Ecole Bas-Cambo : 486 €/mois à compter du 9.03.2020
- Centre Denentzat 1 : 588 €/mois, garage : 44 €/mois à compter du 01.02.2020
- Centre Denentzat 2 : 493 €/mois, garage : 44 €/mois, à compter du 01.01.2020
- Maison mitoyenne rue Poupel 1 : 738 €/mois à compter du 01.09.2020
- Maison mitoyenne rue Poupel 2 : 713 €/mois à compter du 01.01.2020
- Office de Tourisme (1^{er} étage) : 570 €/mois à compter du 01.01.2020
- Office de Tourisme (2^{ème} étage) : 435 €/mois à compter du 01.01.2020
- Maison Laborde (1^{er} étage) : 435 €/mois à compter du 01.01.2020
- Maison Laborde (2^{ème} étage) : 435 €/mois à compter du 01.09.2020

- Conciergerie cimetièrre : 201 €/mois à compter du 01.01.2020
- Conciergerie piscine : 226 €/mois à compter du 01.01.2020
- Appartement Arnaga : 382 €/mois à compter du 01.08.2020

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019